Prix National arturbain.fr 2011

Ville de La Garenne-Colombes, 68, boulevard de la République 92250 La Garenne-Colombes - Tél. : 01 72 42 40 00 -Maîtrise d'ouvrage :

Fax: 01 72 42 40 99 - www.lagarennecolombes.fr

Responsables: Philippe Juvin, Député européen, Maire

Jean-Pierre Hervo, Maire adjoint à l'urbanisme Jean-Marc Bouillon, Directeur Général Atelier Villes et Paysages

Jean-Pierre Hervo Présentateur :

Organisme décisionnaire et propriétaire du site :

Ville de La Garenne-Colombes

Description de l'opération :

La reconquête des Champs-Philippe : Dès 2002 la ville de La Garenne-Colombes a initié une étude générale d'urbanisme portant sur le site afin de valoriser l'image de la ville par un traitement des espaces publics et de la voirie. En 2004, la ZAC des Champs Philippe, 26,1 ha soit 15% de la Ville, fut créée dans le cadre d'une concession d'aménagement confiée à la SEM 92. Les principes fondateurs du projet d'aménagement sont :

- restructuration de toutes les voies facilitant l'accès au centre-ville,

dynamisation de l'offre commerciale dans un nouveau cœur de quartier et traitement des entrées de Ville, implantation des espaces et des équipements publics de proximité,

création d'une trame verte fédératrice donnant place aux piétons et aux circulations douces.

Le programme en quelques chiffres

- 103 000m² de logements soit 1 200 unités environ, 105 000m² de bureaux, 9 000m² de commerces et activités

55 000m² d'espace public dont 14 000 m² d'espaces verts pour un montant total de travaux de 25 M€

- des équipements publics en nombre : 1 collège 700, 1 groupe scolaire de 17 classes, 3 crèches de 45 berceaux, 1 salle de spectacles et un parking public souterrain. Le chantier est en cours de réalisation. La première tranche au nord de l'axe principal (avenue de Verdun) est réalisée et le

tramway desservira l'opération en 2012.

Equipe pluridisciplinaire:

Aménageur : SEM 92 représenté par Martine Besse directrice adjointe de l'aménagement. Urbaniste en chef : Christian Maille, Aurélie Gueldre chef d'agence urbanisme atelier Villes & Paysages. Architecte paysagiste : Patrick Bouchardon, Ghislain de Larouzière, chef d'agence paysage Atelier Villes & Paysages. Bureau d'études V.R.D. : SETU. Programmation : Audrey Soudant, ingénieur chef de projet A.R.P.

Les Champs-Philippe : un village dans la ville , La Garenne-Colombes (92)



- 1- Vue aérienne d'un îlot
- 2- Place du coeur de quatier avec commerces en rezde-chaussée
- 3- Parc public aménagé entre les collectifs existants
- 4- Une des rues avant et après la construction des immeubles R+3+attique
- Futur immeuble de bureaux sur la Place de Belgique.













Qualité architecturale :

- Création d'une vitrine tertiaire moderne magnifiant l'entrée de Ville et accompagnant la mise en place du tram T2 (5).
- Constructions à venir respectant les formes urbaines existantes, donnant une ambiance «village».
 Restructuration complète des espaces publics constituant une nouvelle trame verte (colonne vertébrale du projet).
- Construction d'une salle de spectacles dans le prolongement du parc public à proximité du cœur de quartier. - Immeubles collectifs à taille humaine ponctués d'espaces de convivialité (parc, square, cheminements...)(1)
- Choix de matériaux pérennes pour le bâti : pierre, brique, zinc... comme pour l'espace public : granit, asphalte...

Qualité de vie sociale :

- Le projet urbain a fait l'objet de nombreuses présentations publiques depuis sa genèse (concertations) jusqu'à la phase
- réalisation. Une « bulle » de communication assure le lien et l'information entre riverains et opérateurs.

 La trame verte offre diverses ambiances aux riverains : un parc, des squares, des coeurs d'îlots et des promenades plantées (1 et 3).
- La place en cœur de quartier, lieu de convivialité, accueille des commerces en rez-de-chaussée (2).
- L'opération est dotée d'équipements publics en lien direct avec les espaces verts.
- Le stationnement de surface est ponctué de plantations en dialogue avec les îlots plantés.
- Le site est desservi par deux stations de tram.

Respect de l'environnement :

- Les constructions sont de type basse consommation (BBC).
 Stationnement en sous-sol pour les nouveaux immeubles.
- Les espaces verts créés privilégient des végétaux « rustiques » demandant moins d'irrigation.
- Le tri sélectif est la norme et les locaux poubelles sont intégrés au bâti.